



# FICHE INSCRIPTION

Année scolaire 2026-2027

Accueil Périscolaire : Matins – Soirs

Restauration scolaire

**A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 10 JUILLET 2026**  
**(accompagné le cas échéant des règlements intérieurs de la cantine et/ou de la garderie**

	REPRÉSENTANT LÉGAL 1 Se désigne comme payeur et destinataire des factures	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
NOM	.....	.....
PRÉNOM	.....	.....
ADRESSE	.....	.....
CODE POSTAL-VILLE	.....	.....
☑ DOMICILE	.....	.....
☑ PROFESSIONNEL	.....	.....
<b><u>Mail obligatoire</u></b>	.....	.....
PROFESSION	.....	.....
N° ALLOCATAIRE C.A.F.	.....	.....

Si les parents sont divorcés ou séparés joindre un document justifiant du droit de garde.

En cas de garde alternée et partage des frais, chaque parent doit remplir 1 fiche d'inscription et préciser l'alternance

Semaines paires

Semaines impaires

## RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENFANT

NOM : ..... Prénom : .....

Date et lieu de Naissance : .....

Adresse : .....

Classe : .....

## ASSURANCE INDIVIDUELLE OU RESPONSABILITE

(Joindre une attestation)

Compagnie : ..... Numéro : .....

## PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT AUTRE QUE LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Les personnes ci-dessous sont appelées uniquement en cas d'impossibilité de joindre l'un ou l'autre des représentants légaux. En cas d'accident, un des responsables légaux sera informé dès que les secours seront joints. L'enfant sera transporté, en fonction de la gravité, par le SAMU ou les pompiers aux urgences de l'hôpital Clocheville (cf. règlement intérieur de chaque structure).

NOM et Prénom ..... ☎ .....

NOM et Prénom ..... ☎ .....

## PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

NOM et Prénom ..... @.....

NOM et Prénom ..... @.....

NOM et Prénom ..... @.....

## SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

**ACM : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS** (démarches et adhésion auprès de Familles Rurales  
[acm.genouph-berthenay@famillesrurales.org](mailto:acm.genouph-berthenay@famillesrurales.org) - 02 47 45 52 74 / 06 78 57 40 20 Marion GANTEILLE)

Mercredi  OUI  NON

Vacances scolaires  OUI  NON

Inscription sur le portail familles suivant <https://acmstgenouphberthenay.portail-defi.net/>

## GARDERIE Inscription sur BL ENFANCE (Ci-joint le règlement intérieur)

Matin  OUI  NON

Soir  OUI  NON

## CANTINE Réservation sur BL ENFANCE

Restaurant Scolaire  OUI  NON

(Fournir obligatoirement une serviette)

Mon enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) avec la médecine scolaire.  
(Joindre le justificatif si le PAI est déjà constitué)

ATTENTION selon le protocole, un repas peut être demandé aux parents. Un tarif sera attribué.

## INSCRIPTIONS AUX SERVICES

Inscription à l'année (portail BL ENFANCE) :

GARDERIE  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

CANTINE  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Site communal pour télécharger les règlements intérieurs... : [www.commune-saint-genouph.fr](http://www.commune-saint-genouph.fr) - ([jeunesse et vie scolaire/vie scolaire/restauration](#))

Ci-joint le règlement intérieur

**ATTENTION : par défaut l'inscription de votre/vos enfant-s sera faite et facturable tous les jours et toute l'année, il vous appartient de rectifier le planning selon vos souhaits.**

L'inscription constitue un engagement pour l'année scolaire et doit indiquer le nombre de repas réservés par semaine.

**Toutes modifications de planning doivent être réalisées sur le portail BL ENFANCE avant le lundi à 17h00, pour modifier la semaine suivante. Aucune modification par mail ou téléphone ne sera prise en compte.**

Pour les enfants non-inscrits, ils feront l'objet d'un appel aux parents pour venir les récupérer, sans réponse des parents l'enfant sera pris en charge une seule fois avec un tarif majoré. En cas de récidive, l'exclusion temporaire durera une semaine.

En cas de grève, merci d'informer la Mairie six jours avant, afin d'annuler le repas commandé si votre enfant n'est pas présent.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical sera délivré à la mairie dans les 24h suivant le RDV médical, une carence de trois jours est imputée avant déduction des jours restants.

Les menus cantine sont consultables via le site internet du prestataire.

## **FACTURATION**

Le paiement de la cantine, et des services périscolaires, pourra être effectué par carte bancaire via le site internet payfip (voir ci-après), par prélèvement (doc. joint à retourner avec un RIB), par virement bancaire (procédure au dos de la facture) ou chez un buraliste agréé.

Dorénavant, la facture vous sera adressée par le Trésor Public (SGC de JOUE LES TOURS).

## **PAIEMENT DES FACTURES EN LIGNE :**

La procédure est très simple, suivez pas à pas le guide sur le site internet de la commune en cliquant sur : [guide pour payer vos factures en ligne](#), puis rendez-vous sur le site à l'adresse suivante: <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>.

## **REMBOURSEMENT**

Les remboursements et/ou déductions s'effectueront uniquement sur la facture du mois suivant le litige ou la réclamation.

<b>TARIFS MUNICIPAUX FIXÉS PAR DÉLIBÉRATION</b>	
<b>Accueil Périscolaire</b> Matin et soir (tarif par 1/4 heure) <b>Toute 1/4 d'heure commencé est dû de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h45</b> <b>Après 18h45 : 1.00 € le ¼ d'heure commencé</b>	
1er enfant	<b>0,52 €</b>
à partir 2nd enfant	<b>0,26 €</b>
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
Repas commune	<b>5.26 €</b>
Repas hors commune	<b>5.50 €</b>
Repas enfant non inscrit à titre exceptionnel	<b>8.40 €</b>
PAI	<b>2.50 €</b>

Le tarif est fixé par le Conseil Municipal par délibération, après révision du prestataire. Toute inscription vous engage, chaque facture doit être réglée dans le délai imparti et fixé par le Trésor Public. Merci de revenir vers nous en cas de difficultés.

## **DISCIPLINE**

L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité, qui fait preuve d'incorrection, de violence verbale ou physique envers le personnel et/ou les autres enfants, qui détériore volontairement les locaux et/ou les équipements en place dans les structures sera sanctionné.

Un courrier est envoyé à la famille présentant les faits et le comportement de l'enfant s'exposant à une mesure d'exclusion. En cas de faits jugés suffisamment graves, l'exclusion temporaire peut être prononcée immédiatement et la famille en sera informée par courrier recommandé.

## **DROIT A L'IMAGE ET AU SON**

Je soussigné(e).....

Autorise

N'autorise pas

Que mon enfant soit photographié ou filmé lors des activités périscolaires.

### SIGNATURE(S)

Je soussigné ..... Responsable légal de l'enfant,  
déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et je m'engage à signaler tout changement de situation  
à la mairie.

J'ai pris acte des différentes dispositions des règlements intérieurs de chaque structure disponible sur le site  
internet de la ville et sur demande au Service Education et m'engage à les respecter.

A \_\_\_\_\_, le

Représentant légal 1  
Lu et approuvé

Représentant légal 2  
Lu et approuvé

**Nous attirons votre vigilance sur les n° de téléphone portable que vous nous transmettez. Cela nous  
permet de vous joindre en cas d'urgence concernant votre enfant.**

**Nous vous invitons à remplir avec le plus grand soin tous les renseignements qui vous sont demandés  
et à nous communiquer tout changement au cours de l'année scolaire.**



**Sans ces documents dûment complétés et signés, l'enfant ne sera pas inscrit.**

**AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE EN MAIRIE**